

Commune de Neuville-les-Dames

Compte-rendu du conseil municipal n°4 du 10 juillet 2020

Absent excusé : Patrick Joly (pouvoir à Alison Verger)

Secrétaire de séance : Aurélie Monnier

Approbation du compte-rendu de la séance du 5 juin 2020 : le compte-rendu est adopté avec quelques remarques.

1 – Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) - Fixation du nombre d’administrateurs (articles L 123-6 et R 123-7 du code de l’action sociale et des familles)

Il est proposé de fixer le nombre d’administrateurs à 12 : 6 conseillers élus et 6 personnes extérieures nommées par le maire. Ce nombre ne comprend pas le maire qui est membre et président de droit.

Le conseil municipal vote à main levée et, à l’unanimité des présents et représentés,

- **ACCEPTE** le nombre d’administrateurs proposé.

2 – Centre communal d’action sociale (CCAS) – Désignation par scrutin secret des représentants du conseil municipal (scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel). (Article R 123-8 du code de l’action sociale et des familles)

- Liste présentée : MARTEL Isabelle – CLAIR-MONINOT Valérie – ESPIN Carole – JARAVEL Mélissa – MICOLI Hélène – THIERRY Dorian.

La liste proposée ayant obtenu l’unanimité des suffrages, MARTEL Isabelle, CLAIR-MONINOT Valérie, ESPIN Carole, JARAVEL Mélissa, MICOLI Hélène et THIERRY Dorian sont élus représentants du conseil municipal au conseil d’administration du Centre Communal d’Action Sociale.

Valérie Clair-Moninot demande comment sont désignées les 6 autres personnes. Isabelle Martel répond que certaines personnes ont été proposées et d’autres ont été volontaires, et seront nommée par arrêté du maire. Une réunion du CCAS sera programmée prochainement.

3 – Commission communale des impôts directs (CCID) – Proposition des candidats à la Direction Générale des Finances Publiques suite au renouvellement du conseil municipal de mars 2020 (6 titulaires et 6 suppléants en double).

Michel Chalayer précise que la liste proposée est celle qui existait et qu’elle a été mise à jour. Il explique le rôle de cette commission qui participe, entre autres, à la détermination des bases fiscales des impôts locaux. La nomination relève du Directeur départemental des finances publiques.

Commissaires TITULAIRES			
Nom	Prénom	Commune	Observations
CHEVREL	Alain	Neuville-les-Dames	
BONNE	Michel	Neuville-les-Dames	
BONIN	Michel	Neuville-les-Dames	
RICOL	Pierre	Neuville-les-Dames	
JOSSERAND	Patrick	Neuville-les-Dames	
BERNARD	Christian	Neuville-les-Dames	
BERARDAN	Joël	Neuville-les-Dames	

ALLAIS né VIVOT	Danielle	Neuville-les-Dames	
BOUVARD	Jacques	Neuville-les-Dames	
PERRET née THOUNY	Marie-Louise	Neuville-les-Dames	
THIERRY	Dorian	Neuville-les-Dames	
RAVOUX	Jean-Luc	La Chapelle-du-Chatelard	
Commissaires SUPPLEANTS			
MOUILLET	Gilles	Neuville-les-Dames	
JANODET	Jean	Neuville-les-Dames	
LAMENDE	Jean-François	Neuville-les-Dames	
JANNET	Virginie	Neuville-les-Dames	
RICHONNIER née CHARVET	Annie	Neuville-les-Dames	
CHAPON	Jean-Louis	Neuville-les-Dames	
MEILHEURAT	Laurent	Neuville-les-Dames	
GRAND née LEBLANC	Mireille	Neuville-les-Dames	
MICOLI née PONTUS	Hélène	Neuville-les-Dames	
CURT	Jean-Pierre	Neuville-les-Dames	
BLANC	Henri	Chanoz-Chatenay	
CHAPELAND	Michel	Condeissiat	

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la liste proposée.

4 – Salle des fêtes – Mise en séparatif des réseaux eaux usées/eaux pluviales et déplacement du bac à graisse dans le cadre des travaux d'aménagement du parvis – Examen estimation et décision.

Michel Jeulin explique que les travaux du parvis de la salle des fêtes et du parking devant la salle des fêtes ont commencé et qu'il s'agit de la tranche 2 des travaux du parking de la salle des fêtes.

Les réseaux séparatifs n'avaient pas été prévus. Le bac à graisse est obsolète et ne correspond plus à l'usage actuel. Michel Jeulin a vu cela avec le maître d'œuvre Aintegra. Le montant de 4595 € correspond à la démolition de l'ancien bac à graisse. Le nouveau bac à graisse est financé sur les travaux d'assainissement.

Michel Jeulin explique que cela permettra de résoudre le problème de mauvaises odeurs dans la salle annexe de la salle des fêtes et qu'il a étudié la nouvelle installation avec Aintegra et David Goyon afin d'éviter les problèmes de tuyaux bouchés par exemple.

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** le devis établi selon les prix du marché (mais qui sera traité hors marché) : 19 386,81 € HT soit 23 264,17 € TTC

La ventilation budgétaire est la suivante :

- Bac à graisse salle des fêtes (Budget principal – C/ 2313 – Hors opérations)..... 4 595 € TTC
- Réseau eaux pluviales (Budget principal – C/ 2315 – Opération 293 – Espaces SDF).... 6 927 € TTC
- Réseau eaux usées (Budget Assainissement collectif – C/2315 – Opération 28)..... 11 743 € TTC

AUTORISE le maire ou son représentant à passer la commande.

5 – Assainissement collectif – Travaux sur station d'épuration : mise en en place de box de déversement, d'un automate de comptage des débits et de gestion diverse et d'un enregistreur des données de déversement et des eaux traitées – Examen devis et décision.

Michel Jeulin explique que lors de gros orages, une partie des eaux ne peut pas être absorbée par la station d'épuration et qu'elle repart dans la rivière, selon la précision de Florent Chevrel, sans être traitée.

Ce sujet demandant plus de réflexion - vu le budget de 11 809,45 € TTC à prévoir et la possibilité d'être intégré dans un schéma directeur - n'a pas été voté lors de cette séance.

La délibération est reportée.

6 – Redevance d'occupation du domaine public communal due par différents opérateurs (Orange – GRDF – GRT Gaz) – Etablissement des redevances pour l'année 2020.

Yves Pros explique que la redevance est calculée en fonction des éléments donnés par l'État. La commune ayant toujours appliqué le taux maximum, Yves Pros indique que les calculs ont été fait en ce sens.

Opérateurs	Réseaux	Quantité	Tarif U-€	Terme fixe-€	TOTAL/réseaux en €	TOTAL/opérateur
Orange	Télécom souterrains	9,400 kms	41,66/K m		391,60	Orange 1 706,85 € (arrondi à 1 707 €)
Orange	Télécom aériens	23,181 kms	55,54/km		1 287,47	
Orange	Armoire au sol	1	27,77/m ²		27,77	
Free Réseau	Télécom souterrains	0,405	41,66/km		16,87	16,87 arrondi à 17 €
GRT Gaz	Transport gaz Ars-Etrez	[0,10 x (0,035 € x 5359 ml) + 100 €] x 1,26				GRT Gaz 149,63 € (arrondi à 150 €)
GRT Gaz	Transport gaz Ars-Bourg					
GRDF	Distribution gaz	RODP 2019 : 6 582 ml [(0,035 € x 6 582 ml) + 100 €] x 1,26 = 416,26 € RODP provisoire 2019 : 0 mètres				GRDF 416,26 € (arrondi à 416 €)
Total						2 290 €

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le montant des redevances d'occupation du domaine public communal dues par les opérateurs Orange, Free, GRDF et GRT Gaz.

7 – Eglise – Réfection de la toiture et du clocher – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain – Examen et décision.

Nadine Moissenet propose de signer une nouvelle convention avec l'Agence Départementale d'ingénierie de l'Ain, pour une continuité de son assistance à la commune sur ce projet.

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la convention proposée pour un montant de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC.

8 – Personnel communal – Modification du tableau des emplois permanents au 01/09/2020 – Examen et décision.

Yves Pros indique que Nathalie Chalencon, qui occupe actuellement un poste d'adjoint d'animation à 30,5 heures, a réussi son concours d'ATSEM. Il convient donc de la positionner sur un poste d'ATSEM vacant à 29,5 h et de porter celui-ci à 30,5 h pour que cela soit équivalent.

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** de modifier la durée du temps de travail du poste d'ATSEM et de la porter à 30,5 h
- **APPROUVE** le nouveau tableau des emplois permanents à effet du 01/09/2020.

9 – Personnel communal – Emplois non permanents – Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activités pour l'année scolaire 2020-2021 – Examen et décision -

Yves Pros explique qu'il n'y a aucune visibilité sur les dispositions de la rentrée scolaire 2020-2021 et qu'il est judicieux de renouveler les dispositions de l'année scolaire précédente.

Florent Chevrel s'inquiète de savoir si le contrat de Céline Briday sera renouvelé et si Johanna et l'AVS font la pause méridienne.

Michel Chalayer prend note de ses observations et indique que tout sera vérifié.

Emploi/fonction	Grade	Durée temps de travail	Rémunération	Durée du CDD
Restaurant scolaire et pause méridienne	Adjoint d'animation	1 h ½ par jour scolaire	Echelle du cadre d'emploi des adjoints d'animation	A compter du 01/09/2020 pour l'année scolaire
Restaurant scolaire et pause méridienne (surveillance sieste)	Adjoint d'animation	1 h par jour scolaire	Echelle du cadre d'emploi des adjoints d'animation	A compter du 01/09/2020 pour l'année scolaire

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** de renouveler les contrats des adjoints d'animation pour le restaurant scolaire et la pause méridienne pour l'année scolaire 2020/2021.

10 – Personnel communal – Instauration d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire – Examen et décision.

Michel Chalayer explique qu'il a travaillé avec les adjoints pour octroyer une prime « covid-19 » exceptionnelle d'un montant minimum de 100 € et maximum 300 €. Le versement aura lieu en une fois sur la paie des mois d'août ou septembre 2020. La prime est exonérée d'impôt et de cotisations et contributions sociales.

Il indique que la décision a été mûrement réfléchie et qu'elle a été prise pour récompenser le personnel communal de leur présence durant ces mois difficiles.

- Prime de 300 € en faveur de 3 agents présents et particulièrement exposés au virus lors de l'accueil des enfants de personnel soignants,
- Prime de 100 € en faveur des 11 autres agents de la commune.
- Soit une enveloppe totale de 2 000 €.
- Attributions individuelles relevant du pouvoir discrétionnaire du maire.

Une discussion est lancée par Florent Chevrel au sujet d'Evelyne Gillouin. Alison Verger propose que la prime soit augmentée un petit peu.

Michel Chalayer prend note de cela mais précise que le cas par cas aurait généré une injustice et des divisions entre les agents.

Le conseil municipal, à main levée, par 15 voix pour et 4 abstentions (Florent Chevrel, Valérie Clair-Moninot, Alison Verger et Patrick Joly (pouvoir)),

- **ACCEPTE** d'instaurer une prime exceptionnelle aux agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à verser à 3 agents une prime de 300 € et à 11 agents une prime de 100 €.

11 – Personnel communal – Contrat d’apprentissage – Autorisation de signature d’un contrat d’apprentissage pour un CAP « Production et service en restauration » pour 2 ans à compter de septembre 2020 – Examen et décision.

Yves Pros explique qu’un jeune habitant de Neuville, Alexis Da Silva, a sollicité la commune pour être accueilli en contrat d’apprentissage pour un CAP “Production et service en restauration”. Le tuteur serait David Suchet (cuisinier, responsable du restaurant scolaire).

L’aide apportée à David Suchet lui permettra de se dégager du temps pour faire le plan d’hygiène qui est obligatoire.

Le conseil municipal, à main levée, à l’unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer un contrat d’apprentissage pour un CAP “Production et service en restauration”.

12 – Restaurant scolaire – Modification du règlement intérieur pour la rentrée de septembre 2020.

13 – Accueil périscolaire – Modification du règlement intérieur pour la rentrée de septembre 2020.

Nadine Moissenet explique qu’aucune modification n’a été apportée et que les règlements ont été envoyés en l’état. Quelques ajustements permettraient cependant de faciliter le travail de Floriane et de David. Les tarifs n’ont pas été augmentés.

Les décisions des points 12 et 13 sont reportées.

14 – Budget « Principal » - Décision modificative n° 1/2020.

La décision est reportée car tous les éléments ne sont pas réunis.

15 – Budget « Assainissement collectif » - Décision modificative n° 1/2020 – Virements de crédits

Il s’agit d’un transfert d’écriture pour les travaux de la salle des fêtes.

INVESTISSEMENTS - Dépenses			
Objet	BP 2020	DM 1	Total budget
Opération 28 – Séparatif réseau salle des fêtes		12 000	12 000
Opération 27 – Séparatif réseaux Allée Michel Revol	25 000	- 12 000	13 000
TOTAL	25 000	0	25 000

Le conseil municipal, à main levée, à l’unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le virement de crédit sur le budget “Assainissement collectif”.

Informations du maire et des adjoints

Michel Jeulin parle du chantier qui a commencé devant la salle des fêtes et la bibliothèque. Si tout va bien, le béton désactivé sera posé avant la rentrée scolaire.

La parole est donnée ensuite à Michel Bonin qui s’occupe du dossier dénomination-numérotation des rues. Jacques Petit lui a donné des explications. La partie hors agglomération est faite et doit être présentée à la Poste. La partie du village reste à faire avec les syndicats des différents lotissements. Des contacts sont pris pour la formation des référents. Le planning sera connu en septembre. Le maire remercie Jacques Petit présent dans la salle et insiste sur l’importance de ce sujet car il est lié à l’arrivée de la fibre, très attendue par les habitants.

Isabelle Martel va mettre en place un groupe de travail pour étudier la possibilité d'organiser le repas pour les personnes âgées. Elle annonce que le plan canicule est activé et que les personnes concernées doivent se faire connaître en mairie.

Un débat a lieu au sujet du budget du CCAS qui a été voté en avril 2020 (et pour lequel l'équipe élue n'a pas été consultée) et qu'il est nécessaire de modifier car le repas annoncé lors de la campagne électorale n'a pas été pris en compte dans ce budget. Florent Chevrel indique qu'une subvention de 2000 € a été votée en décembre 2019 et que le budget a été prévu à 5000 €.

Florent Chevrel précise que le budget voté le 23 avril par son équipe était un budget en équilibre. Le maire précise que l'équilibre est dû essentiellement à l'emprunt fait par Florent Chevrel de 600 000 € au Crédit Agricole Centre Est.

Michel Chalayer participera à l'AG du foot le lendemain avec Grégory Gaudet. Les groupes de travail sont en cours de composition. Le groupe communication accueille Valérie Clair-Moninot et Alison Verger rejoint le groupe vie scolaire. 3 groupes sont toujours incomplets. Le maire demande une nouvelle fois à Patrick Joly et à Florent Chevrel de le rencontrer afin de discuter sur les groupes de travail qu'ils souhaitent rejoindre. Michel Chalayer précise que les groupes de travail deviendront des commissions plus formelles. Mais il est nécessaire d'adapter le règlement concernant ces commissions afin qu'il soit respecté.

Aurélié Monnier explique que le Neuvill'infos a été distribué dans les boîtes aux lettres et qu'elle est à l'écoute des remarques et des suggestions. Le groupe communication accueille Valérie Clair-Moninot et une réunion est programmée la semaine prochaine. Elle apporte des modifications au site internet de la commune et invite tout le monde à s'inscrire sur le site pour recevoir des informations importantes par mail.

Florent Chevrel questionne sur plusieurs points :

- Travaux chez Didier Guichardon : Benoit Chapeland est intervenu en urgence en décembre. Romain Perrier devait intervenir au printemps. Michel Chalayer s'étonne que la facture ait été payée sans mettre de réserves.
- Chemin des Maîtres : ce n'est pas l'entreprise qui est illicite mais le site. Michel Chalayer précise qu'une enquête de gendarmerie est en cours et que l'enfouissement des déchets est inacceptable. Michel Jeulin indique que le fautif rebouchera les trous sur le chemin.
- Chemin Joël Humbert : Michel Jeulin explique que J. Humbert a nettoyé le chemin lui-même et qu'il ne remettra rien l'année prochaine. Florent Chevrel précise qu'il s'agit du chemin et du fossé. Michel Chalayer répond que nous serons attentifs à cela.
- Commerces où en est-on ? Michel Chalayer répond qu'il est en contact avec les commerçants. Sa priorité est de redonner confiance à tous dans ce projet.

La séance est levée à 22h25.

Le maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is pink and contains the text 'MAIRIE NEUVILLE-LES-DAMES' around the top edge and '(AIN)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure on horseback.

Michel CHALAYER

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a few loops.

Aurélié MONNIER